



Bruxelles, le 6 mai 2022
(OR. fr)

8443/22

FIN 472
INST 140
PE-L 18

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	8257/22
Objet:	Virement de crédits n° DEC 10/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

1. Le 22 avril 2022, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 10/2021, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition vise à transférer un montant de 14,5 millions d'euros en crédits d'engagement de l'article 07 02 04 (*FSE+ - Volet emploi et innovation sociale*) à l'article 06 05 01 (*Mécanisme de protection civile de l'Union (RescEU)*), comme indiqué dans le document 8257/22.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. Depuis le début de l'invasion russe de l'Ukraine, le mécanisme de protection civile de l'Union (RescEU) a été activé sur la base des demandes d'assistance de l'Ukraine, de la Slovaquie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Moldavie et de la Macédoine du Nord pour fournir un soutien immédiat aux opérations de transport de capacités médicales et d'abris offertes à l'Ukraine et à la gestion des réfugiés. Le virement est proposé afin de pouvoir fournir une assistance et un soutien immédiats à l'Ukraine et aux pays voisins.
3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 26 avril 2022.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 8257/22; et
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
au : présidente du Parlement européen
copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 4, du règlement financier du 18 juillet 2018¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 10/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).